

Le vingt six février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DONADIEU - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - REGRENIL - MM. BANIZETTE - BOISARD - BURLIER - FONTAINE - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA - MAZÈRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LAMAURE à M. GERGAUD
M. PÈBRE à Mme GAUTHERIE
Mme EL HARMOUCHI à Mme OLIVIER
Mme RIGONDEAUD à M. ZIAT
Mme RAFIK à M. BOISARD
Mme DANÈDE à Mme DUMAS
M. QUÉRY à M. TIFALLA

Membres en exercice :	29
Présents :	20
Votants :	27
Date de convocation :	20/02/2024

ABSENT EXCUSÉ : M. DEVAUTOUR

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GUIBRETEAU

DÉLIBÉRATION 2024-02-21 – MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDÉO-PROTECTION

Conformément au Livre II, Titre V, chapitre 1^{er} du code de la sécurité intérieure, les autorités publiques compétentes sont autorisées à mettre en œuvre des traitements de données à caractère personnel provenant des systèmes de vidéo-protection sur la voie publique.

De plus, afin de préserver les éléments inscrits au titre des objets historiques et en assurer leur sécurisation, le ministère de la culture expose les recommandations suivantes à mettre en œuvre (fiche numéro 4 - « sûreté - vol - malveillance » - édition juillet 2022) : « La vidéo-protection est devenue un des éléments, fondamentaux et incontournables, de la protection électronique d'un site. Elle vient ainsi renforcer la protection mécanique et les moyens humains. Un système vidéo permet de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens (agression, vol, dégradation, actes de terrorisme, etc.) par la visualisation d'images de zones définies. ». Il s'agit alors d'un outil de levée de doute, mais également une aide à l'enquête après la survenance d'un évènement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de L'Isle d'Espagnac s'est engagée dans un processus de restauration de la grille des Mérigots, œuvre d'art en fer forgé du XVIII^{ème} siècle classée au titre des objets historiques. Celle-ci sera installée, courant juin 2024, à l'entrée du Parc François Mitterrand.

Monsieur le Maire expose que ce lieu fait déjà l'objet d'une surveillance particulière au regard des fréquentations du parc, des précédentes tentatives de cambriolage de l'épicerie sociale, ainsi que d'un trafic de stupéfiants récemment démantelé.

La présence d'un élément patrimonial remarquable représentant un investissement important pour la commune et les événements précités se déroulant à proximité d'un lieu de vie et d'une école, laissent apparaître la nécessité d'installer un système de vidéo-protection. Cet outil se veut complémentaire aux actions de prévention conjointes assurées par la police municipale de L'Isle d'Espagnac et la police nationale.

Monsieur le Maire précise que cette mesure s'inscrit pleinement dans une politique de prévention et de mission de sécurité dont il doit faire preuve auprès de la population.

Monsieur le Maire insiste sur le rôle dissuasif d'un système de vidéo-protection qui est avant tout un moyen de prévention et qui, dans certains cas, pour la petite délinquance, permet d'identifier des auteurs d'actes répréhensibles.

AR Prefecture

016-211601661-20240226-2024_02_21-DE
Reçu le 01/03/2024

Le lieu d'installation de la caméra, situé à l'entrée du Parc François Mitterrand (côté Espace François Mitterrand), a été clairement identifié avec le référent sûreté de la police nationale comme un point névralgique nécessitant une vigilance accrue.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'INSTALLER** un système de vidéo-protection sur le territoire de la commune de L'Isle d'Espagnac,
- **DE DÉPOSER** une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-protection sur les secteurs rapportés auprès de la Préfecture de la Charente,
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance et la radicalisation (FIPDR) – Appel à projets 2024, et tout autre organisme financeur qui pourrait être identifié,
- **DE SIGNER** tous documents et actes utiles dans la mise en place de ce système de vidéo-protection.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 29 février 2024

Monsieur le Maire



AR Prefecture

016-211601661-20240226-2024_02_21-DE
Reçu le 01/03/2024